



Ancien contentieux banque

Par **ahlong**, le **30/06/2014 à 05:50**

Bonjour,rrnrEn 2002 j'ai ouvert un compte pour acheter un fond ce commerce (snack). J'avais un ami, non solvable, qui travaillait en association qui était mon partenaire mais tout était à mon nom propre (avec l'enseigne du snack derrière).rrnrJe décide de revendre le snack à cette personne, ce qui fût fait, mais il me devait 8.000 € qu'il n'arrivait pas à payer. Pour essayer de me rembourser il a jouer 42.000 € avec ma carte bleue perso. (affaire réglée depuis longtemps, il a tout payé, contentieux pour moi, etc.),rnidem pour la carte bleue attribuée à mon snack. il a joué avec en ligne sur un jeu de poker. bref! ma banque me mets en contentieux. La personne concernée vient avec moi, avoue au banquier que c'est lui qui a joué, tout part en contentieux et, depuis 2003, plus rien. rnrnJe recois une lettre recommandée il y a quelques jours, la banque me convoque pour cette histoire, pour trouver un "arrangement". La personne est partie à l'étranger depuis cette année. La banque est elle en faute ? prescription ? aucune relance ni nouvelles pendant ces 10 ans.rnrnMerci pour votre réponse.